



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 22852

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés financières auxquelles sont actuellement confrontés les propriétaires forestiers sylviculteurs. En effet, la suppression du Fonds forestier national au 1er janvier 2000 a rendu les opérations d'investissement inhérentes au bon fonctionnement de ce secteur plus délicates. Le député aimerait en conséquence connaître la position du Gouvernement à ce sujet et les éventuelles mesures qu'il entend prendre.

Texte de la réponse

A la clôture du Fonds forestier national, le Gouvernement s'est engagé à consacrer chaque année 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) aux investissements forestiers. La plupart des investissements étant éligibles au cofinancement européen dans le cadre du plan de développement rural national, ce montant correspond à environ 48 millions d'euros de travaux. A la suite des tempêtes de décembre 1999, le Gouvernement a pris l'engagement d'affecter une moyenne annuelle de 91,5 millions d'euros, sur une période de dix ans, pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles sinistrées. Les dotations affectées aux aides aux investissements forestiers se sont donc élevées, au total, à 154 millions euros en 2000, 291 millions d'euros en 2001, 211 millions d'euros en 2002, 188 millions d'euros en 2003. Les crédits d'investissements inscrits dans la loi de finances pour 2004 s'élèvent, en incluant le cofinancement communautaire, à 138 millions d'euros. C'est un effort sans précédent en faveur de la forêt. S'agissant des procédures d'instruction des aides, les dispositions du décret du 16 décembre 1999 relatif aux aides de l'État pour les opérations d'investissements font actuellement l'objet d'une évaluation par un groupe de travail interministériel. Un assouplissement de ces dispositions pourrait être envisagé, dans le respect des règles liées au cofinancement des aides par les fonds européens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22852

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5919

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2246